



**Madame Catherine Vautrin
Ministère des Armées et des Anciens combattants
Hôtel de Brienne
14, rue Saint-Dominique
75700 Paris SP 07
France**

Castres, le 12 octobre 2025

PHILIPPE FOLLIOT

SENATEUR DU TARN

Réf : PF/JCO121225

Objet : Implantation d'une caserne du Service national volontaire – Quartier Lardaille, Castres (Tarn)

Madame la Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une option stratégique crédible pour le déploiement du Service Militaire Volontaire (SMV) : l'implantation d'une caserne dédiée sur le quartier Lardaille à Castres dans le Tarn , en s'appuyant sur les infrastructures existantes et contiguës du quartier Fayolle du 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

Cette proposition repose sur trois éléments objectifs : la capacité d'accueil déjà opérationnelle, la cohérence budgétaire, et un intérêt national clairement identifié.

Le 8^e RPIMa est présent à Castres depuis plus d'un demi-siècle, avec des liens forts et structurants avec sa ville marraine disposant d'un parc immobilier, de capacités d'hébergement, d'équipements logistiques et de terrains d'entraînement sur le site du Causse à quelques kilomètres. A noter que le site de Lardaillé constitue d'ores et déjà une emprise militaire, actuellement utilisée exclusivement à des fins de stockage. Or ces installations sont appelées à être transférées au camp du Causse (quelques kilomètres plus loin), libérant ainsi ce site. Cette évolution rend le **site immédiatement mobilisable, sans artificialisation** nouvelle et en parfaite cohérence avec **l'implantation militaire historique** de Castres.

Le lancement du SMV prévoit environ 3 000 volontaires dès 2026, puis 10 000 à l'horizon 2030 et jusqu'à 50 000 jeunes formés annuellement d'ici 2035. Cette montée en charge nécessite des sites capables d'être opérationnels sans création ex nihilo.



À Castres, la **mutualisation avec les infrastructures du 8^e RPIMa abaisse mécaniquement les coûts d'installation et de fonctionnement, et limite les investissements lourds qu'exigerait un site créé de toute pièce.**

La ville de **Castres, forte de 43 000 habitants**, avec une gare multimodale (train et bus à moins de 20mn du site proposé) peut **accueillir une structure SMV** sans tension démographique, tout en offrant un vivier de jeunes parfois éloignés de l'emploi et précisément là où il est le plus fort dans le Tarn.

Au plan national, implanter le SMV dans un environnement militaire aguerri contribue à renforcer la résilience du pays et à structurer un **vivier de citoyens formés, prêts à servir** en cas de crise.

Nous vous proposons de concrétiser cette implantation d'une caserne à Castres/Lardaille, associant les acteurs militaires et territoriaux. **Nous serons à vos côtés pour cela.**

Cette démarche vise simplement à examiner une option qui réunit, sur deux sites militaires contigus (Fayol et Lardaille) des conditions simultanées rarement réunies : un régiment d'élite de référence, une emprise foncière militaire directement mobilisable, un territoire équilibré, et un potentiel réel pour le territoire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Très Cordialement,


Philippe BONNECARRÈRE **Député du Tarn**
Membre de la commission de la défense

Philippe FOLLIOT, **Sénateur du Tarn**
Membre de la commission de la défense

